

SCOT DE L'ARRAGEOIS

Délibération du Comité Syndical n° 442

SÉANCE du 30 NOVEMBRE 2018

Présidence de Monsieur Pascal LACHAMBRE

Secrétaire : Monsieur Michel MATHISSART

Date de convocation : 16/11/2018

Date d'affichage : 7/12/2018

Étaient présents : AUCHART Ernest, BAVIERE Jean-Pierre, BLONDEL Michel, BOUQUILLON Daniel, BRICOUT Damien, CARTON Philippe, CAYET Alain, COLLE Pierre, COTTEL Jean-Jacques, DAMART Daniel, DERUY Isabelle, DESAILLY Jean-Claude, FERET Claude, GORIN Sylvie, GUILLEMANT Pierre, LACHAMBRE Pascal, LEVIS Jean-Claude, MASTIN Philippe, MATHISSART Michel, MILLEVILLE Bernard, NORMAND Arnold, PLU Jean-Claude, POULAIN Eric, PUCHOIS Jean-Pierre, ROSSIGNOL Françoise, SEROUX Michel, THUILOT Didier, TILLARD Jean-Luc, VAHE Daniel, ZIEBA Jean-Marie

Absents excusés / Pouvoirs : ANSART Pierre donne pouvoir à Didier THUILOT, BAILLEUL Alain, COULON Géry donne pouvoir à Arnold NORMAND, DELCOUR Jean-Pierre donne pouvoir à Michel MATHISSART, DELEURY Jean-Pierre donne pouvoir à Sylvie GORIN, DESAILLY Jean-Michel, DROMART Evelyne donne pouvoir à Daniel VAHE, DUE Gérard donne pouvoir à Jean-Jacques COTTEL, GOMES Stéphane, HECQ David donne pouvoir à Pascal LACHAMBRE, LETURQUE Frédéric donne pouvoir à Claude FERET, MICHEL Didier donne pouvoir à Jean-Claude LEVIS, PARMENTIER Jean-Marc donne pouvoir à Daniel DAMART, POTEZ Roger donne pouvoir à Bernard MILLEVILLE, PREVOST Alain donne pouvoir à Pierre COLLE, SKOWRON Richard donne pouvoir à Ernest AUCHART, TABARY Daniel, THIEBAUT Véronique donne pouvoir à Jean-Marie ZIEBA, VAN GHELDER ALAIN donne pouvoir à Alain CAYET.

Nombre de membres en exercice : 49

- Présents : 30
- Votants : 45
- Pouvoirs : 15

Vote :

- Pour : 45
- Contre : 0
- Abstention : 0

Élection des délégués siégeant au Bureau

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions correspondantes du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L.2121-21 et par renvoi aux articles L.5711-1 et L.5711-2 ; le Comité syndical complète la composition du Bureau par l'élection en son sein d'autres membres, en l'occurrence au nombre de 8, au scrutin secret et à la majorité absolue.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

...
Monsieur le Président procède à l'appel de candidatures pour l'élection des 8 autres délégués du Bureau et fait procéder aux scrutins correspondants.

...
Élection du 1^{er} membre du Bureau

Monsieur Jean-Jacques COTTEL déclare faire acte de candidature au poste de 1^{er} membre du Bureau :

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45 (quarante-cinq)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 45 (quarante-cinq)
- Majorité absolue : 23 (vingt-trois)

A obtenu :

- Monsieur Jean-Jacques COTTEL : 45 voix (quarante-cinq)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Jean-Jacques COTTEL a été élu membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Élection du 2^{ème} membre du Bureau

Monsieur Michel BLONDEL déclare faire acte de candidature au poste de 2^{ème} membre du Bureau :

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45 (quarante-cinq)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 45 (quarante-cinq)
- Majorité absolue : 23 (vingt-trois)

A obtenu :

- Monsieur Michel BLONDEL : 45 voix (quarante-cinq)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Michel BLONDEL a été élu membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Élection du 3^{ème} membre du Bureau

Monsieur Daniel DAMART déclare faire acte de candidature au poste de 3^{ème} membre du Bureau :

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45 (quarante-cinq)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 45 (quarante-cinq)
- Majorité absolue : 23 (vingt-trois)

A obtenu :

- Monsieur Daniel DAMART : 45 voix (quarante-cinq)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Daniel DAMART a été élu membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Élection du 4^{ème} membre du Bureau

Monsieur Frédéric LETURQUE déclare faire acte de candidature au poste de 4^{ème} membre du Bureau :

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45 (quarante-cinq)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 45 (quarante-cinq)
- Majorité absolue : 23 (vingt-trois)

A obtenu :

- Monsieur Frédéric LETURQUE : 45 voix (quarante-cinq)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Frédéric LETURQUE a été élu membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Élection du 5^{ème} membre du Bureau

Monsieur Jean-Marc PARMENTIER déclare faire acte de candidature au poste de 5^{ème} membre du Bureau :

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45 (quarante-cinq)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 45 (quarante-cinq)
- Majorité absolue : 23 (vingt-trois)

A obtenu :

- Monsieur Jean-Marc PARMENTIER : 45 voix (quarante-cinq)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Jean-Marc PARMENTIER a été élu membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Élection du 6^{ème} membre du Bureau

Monsieur Jean-Claude PLU déclare faire acte de candidature au poste de 7^{ème} membre du Bureau :

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45 (quarante-cinq)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 45 (quarante-cinq)
- Majorité absolue : 23 (vingt-trois)

A obtenu :

- Monsieur Jean-Claude PLU : 45 voix (quarante-cinq)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Jean-Claude PLU a été élu membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Élection du 7^{ème} membre du Bureau

Monsieur Claude FERET déclare faire acte de candidature au poste de 8^{ème} membre du Bureau :

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45 (quarante-cinq)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 45 (quarante-cinq)
- Majorité absolue : 23 (vingt-trois)

A obtenu :

- Monsieur Claude FERET : 45 voix (quarante-cinq)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Claude FERET a été élu membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Élection du 8^{ème} membre du Bureau

Monsieur Michel SEROUX déclare faire acte de candidature au poste de 8^{ème} membre du Bureau :

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45 (quarante-cinq)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 45 (quarante-cinq)



- Majorité absolue : 23 (vingt-trois)

A obtenu :

- Monsieur Michel SEROUX : 45 voix (quarante-cinq)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Michel SEROUX a été élu membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Adopté à l'unanimité.



Pour extrait certifié conforme

Le Président du Scota

Pascal LACHAMBRE